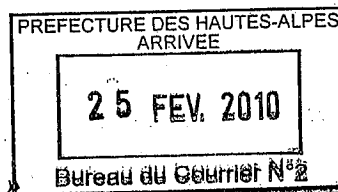


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la Communauté de Communes des Deux Buëch

Séance du : 22 février 2010

Convocation du : 16 février 2010



**Objet : Pôle d'Excellence Rurale (PER) « Bois des Hauts Pays du Buëch »**

L'an deux mille dix, le vingt deux février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni en mairie de la Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel MESCLE, Président.

Secrétaire de séance : M. Maurice Chautant

**Etaient présents** : R.Fournel, M. Barthelemy, A. Meier, G. Pitaval, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, J.-F. Carré, M. Chautant, F. Roux, J.-L. Pelloux, P. Aubin, A. Chevalier, G. Jullien

**Etaient excusés** : Claudette Mezière, Jean-Claude Salles, Gérard Garcin  
Francis Reynaud excusé remplacé par Michel Lonni  
Martine Barbet excusée remplacée par Marc Rosenstiel

Le Vice-Président Jean-Louis Pelloux, en absence de Jean-Claude Salles, informe le conseil communautaire de la demande de prorogation du dispositif PER, par la Communauté de Communes des Deux Buëch, afin de pouvoir réaliser certaines opérations prévues initialement.

Cette demande de prorogation doit être formalisée par la signature d'un avenant précisant l'achèvement du PER au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer l'avenant

Votants = 19
Pour = 19
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTE de COMMUNES' around the perimeter and 'DEUX BUËCH' at the bottom. In the center of the seal is a stylized emblem.